

DEPARTEMENT
DE LA
CHARENTE-MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

VILLE DE ROYAN

DU CONSEIL MUNICIPAL

67025

REUNION DU 14 AVRIL 1967 à 20 H 45. -

OBJET :

Fonds de concours
pour construction de
40 logements P.S.R.
à ROYAN

Le quatorze avril mil neuf cent soixante sept, à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions, à la Mairie, sous la Présidence de M. MATRAS, Premier Adjoint au Maire, d'après convocations faites le 10 avril 1967.

Etaient présents : MM. MATRAS, BISCAYE, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, LANUSSE, COLLE, MOUCHOT, NAULIN, BOUDEY, BROTEAU, Mme BIDEAU, MM. VULTAGGIO, OSQUIGUIL, REIX, DOMEQ, BERLAND, TETARD, STIPAL, CAMBLONG, PECHEVIS, POUGET, GACHET.
M. de LIPKOWSKI par M. MATRAS.

Représenté : M. BOUCHET par M. BUJARD.

Secrétaire : M. TETARD.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. TETARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Directeur de l'Office Public Départemental des Habitations à Loyer Modéré a adressé le plan financier provisoire du programme de 40 logements P.S.R. à ROYAN, qui s'équilibre de la manière suivante :

Dépenses :

- Construction seule	1 299 492,88 F
- Dépenses annexes	183 807,12 F
- Honoraires	77 900,00 F

TOTAL 1 561 200,00 F

Recettes :

- Prêt initial	1 176 000,00 F
6 Prêt complémentaire	285 200,00 F
- Subvention Ville de ROYAN	100 000,00 F

TOTAL 1 561 200,00 F

Il demande en conséquence le versement de la participation de la ville.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 7 avril 1967,

Considérant que le crédit nécessaire a été ouvert au chapitre 911-86 article 130 du Budget Primitif pour l'exercice 1967,

DECIDE :

- de fixer à 100 000 F le montant de la participation de la ville pour le programme de construction de 40 logements P.S.R.
- d'imputer cette somme sur le crédit ouvert à cet effet au chapitre 911 du Budget Primitif 1967.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et années dits
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Pour le Député-Maire,
L'Adjoint Délégué,



APPROUVÉ

ROCHEFORT-MER, le

Le Sous-Prefet
25 AVR. 1967

